

MAIRIE DE

DÉGRÈVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS

**PERTES DE RÉCOLTES SUITE AUX EXCES DE PLUIE ET AUX
INONDATIONS 2023**

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les contribuables sont prévenus que les listes des parcelles faisant l'objet de dégrèvements au titre des pertes de récoltes, ainsi que le montant de ceux-ci, peuvent être consultés en Mairie à partir du

À Châtillon-le-Duc

Le 18 octobre 2024

Le Maire par intérim




NOTA – Le présent avis sera affiché et publié dans les différentes parties de la commune dès sa réception.